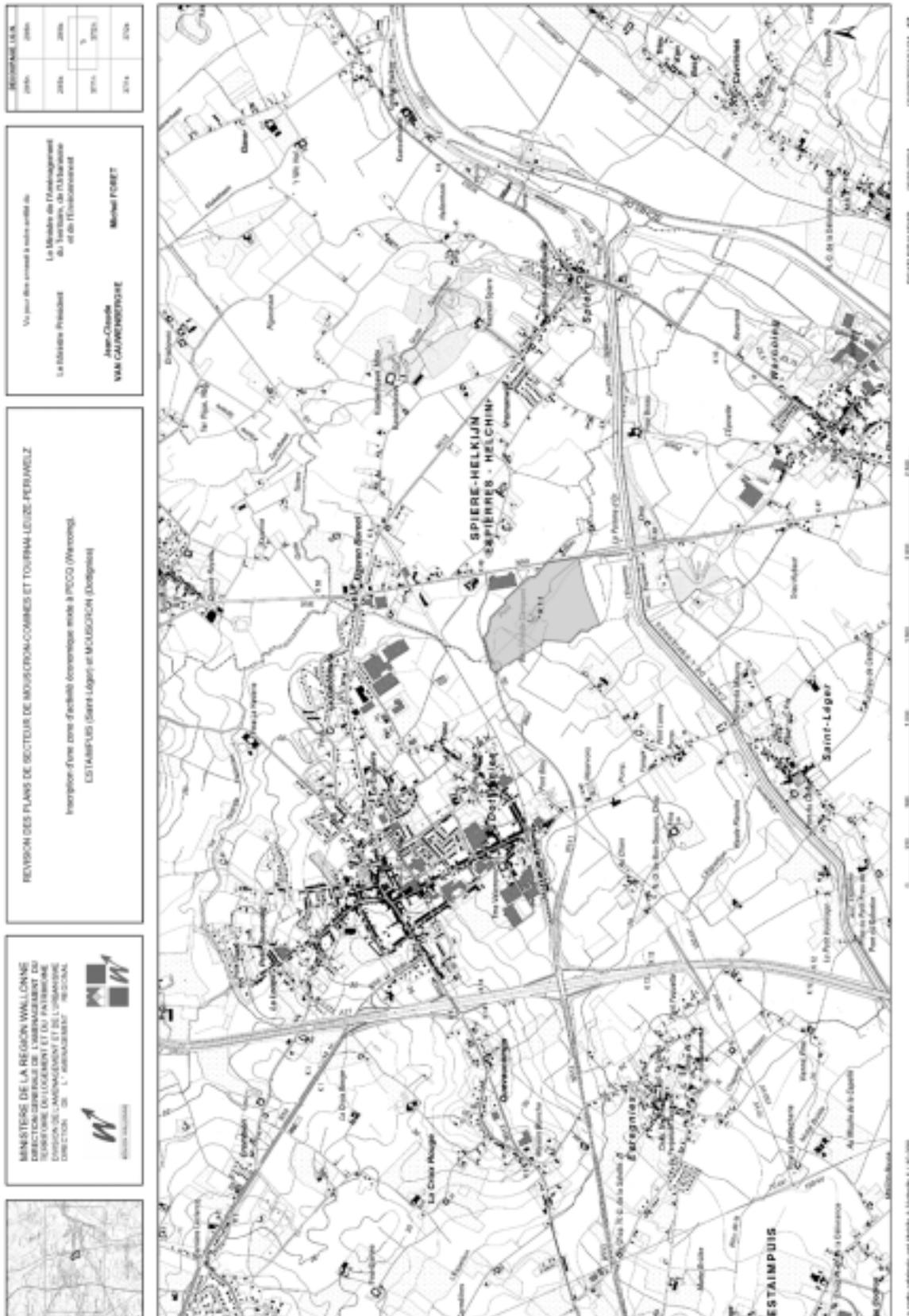


Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision des plans de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz et de Mouscron-Comines en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Pecq (Warcoing), Estaimpuis (Saint-Léger) et Mouscron (Dottignies) (planche 37/2N) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 61535 et suivante



REVISION DES PLANS	
2004	2004
2004	2004
2004	2004
2004	2004

Vu pour être annexé à notre arrêté de  
 Le Ministre de l'Aménagement  
 du Territoire, de l'Urbanisme  
 et de l'Environnement

Jean Claude  
**VAN CAUWENBERGHE**

Michel FORET

REVISION DES PLANS DE SECTEUR DE MOUSCRON-COMINES ET TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ

Inscription d'une zone d'activité économique mixte à PECQ (Warcoing),  
 ESTAIMPUIS (Saint-Léger) et MOUSCRON (Dottignies)

MINISTRE DE LA REGION WALLONNE  
 DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DU  
 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT  
 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT REGIONAL

